

Le 10 Aout 2020

Bonjour à toutes et à tous.

Depuis de nombreux mois, [SUD se bat afin que la direction de SFR fournisse plus de masque à ses salariés.](#)

Pendant que la direction s'entêtait à dire que l'on peut utiliser le même masque toute la journée, SUD a tout mis en œuvre pour démontrer que cela était contraire au bon sens.

L'avis de l'INRS est pourtant clair à ce sujet, de même que l'avis d'un des médecins du travail en charge de sites Bordelais!

Après plusieurs alertes faites par SUD auprès de la direction, le 6 juillet 2020, en phase 3 du déconfinement, un Représentant de Proximité SUD de Bordeaux a donc déposé un **Droit d'Alerte pour Danger Grave et Imminent**. Pour SUD, ce DGI concerne tous les sites de l'UES SFR, mais nous n'avons pas pu nous occuper des autres sites faute d'élus sur place...

Le 6 Aout 2020, dans une réunion extraordinaire de l'instance RP de Bordeaux, l'inspecteur du travail alors présent a confirmé que l'inspection du travail fait le même postulat : un masque par jour, ça n'est pas suffisant.

Et bien que 70% des salariés « interviewés » dans le cadre de cette enquête attestent qu'un masque/jour c'est trop peu, la direction maintenait sa position.

Ce 6 aout, refusant la clôture du Droit d'Alerte, le Représentant de Proximité SUD à Bordeaux impose à la direction de remonter ce dossier au CSE-Central.

Une réunion extraordinaire du CSE-Central s'est donc tenue ce 10 aout au sujet de ce Danger Grave et Imminent. La direction s'est enfin décidée à consentir à fournir autant de masque que nécessaire afin de protéger la santé de ses salariés de « Bordeaux » (Anglet–Angoulême–Aytré–Bayonne–Bordeaux Lac–Mérignac–Niort–Pau–Périgueux–Villeneuve d'Ornon). Aussi, en cas de besoin d'un autre masque, il suffit d'en demander un nouveau car l'autre a déjà été trop utilisé. En cas de soucis, n'hésitez pas à revenir vers SUD (sudsfr@sudptt.fr)

Par cette décision, la direction reconnaît enfin qu'un masque par jour n'est pas suffisant, mais elle semble presque inciter les autres instance RP de France, de la Réunion et de Mayotte à déposer un DGI. Le CSE-Central risque de se voir encore plus sollicité, en a-t-il vraiment besoin ? Pour la direction, c'est l'assurance d'occuper ses élus sur ce sujet afin de s'assurer un champ plus libre sur les autres dossier...

Nous retenons toute fois LE coté très positif :

Comme pour les congés supplémentaires pour enfants à charge, pas besoin d'être une grosse Organisation Syndicale au niveau du groupe pour faire avancer les choses, sur la question du nombre de masque, la Commission Sécurité Santé et Conditions de Travail Centrale (commissions en charge de ce type de soucis au sein du CSE-Central) s'y était attelée sans résultat...

L'équipe SUD SFR [Suivez nos informations ici.](#)

Sud PTT

**Fédération des activités postales
et de télécommunications**

